



Compte-rendu du conseil municipal du 09/03/2021

Présents : C. GALILEI, Maire, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JF. LACROIX, R. LERISSEL, G. LOYEZ, S. MAGNARD, I. TICHIT-WUCHER, Y. MOREAU, JM DURDILLY, S. VIGNON, R. MAYNARD, JM GARNIER, G. COUBLE

Absent excusé : M. DUCROS, pouvoir donné à C. GALILEI

Absent :

Secrétaire de séance : G. COUBLE

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12/01/2021.
 - 2/ Délibération pour création de postes de secrétaire de mairie.
 - 3/ Délibération pour approbation du compte administratif 2020.
 - 4/ Délibération pour approbation du compte de gestion année 2020.
 - 5/ Délibération pour autorisation de déposer le permis de construire des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins.
 - 6/ Délibération pour lancement du marché public pour des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins.
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/01/2021.

2/ Délibération pour création de postes de secrétaire de mairie.

Suite à la vacance du poste de secrétaire de mairie en date du 14 décembre 2020, un recrutement a été lancé. Le poste sera pourvu à la date du 22 mars 2021, il convient de créer un nouveau poste concernant le grade de cette personne, le poste existant étant sur un grade Adjoint administratif. La nouvelle secrétaire arrivera dans la collectivité sur demande de mutation au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe puis deviendra rédacteur suite à l'obtention du concours en février 2020.

Réglementairement, il convient de créer 2 postes :

- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
- REDACTEUR

Madame le Maire demande au conseil d'approuver la création de ces 2 postes.

Adopté à l'unanimité

Madame Florence DANGUIN prendra ses fonctions à compter du lundi 22 mars.

Les horaires de mairie vont être modifiés :

Ouverture au public : lundi /mardi/mercredi/jeudi/vendredi → 8h30-12h

Permanence téléphonique lundi/jeudi → 12h45-16h45

Permanence de Mme le Maire et Adjoints samedi matin de 10h à 12h.

3/ Délibération pour approbation du compte administratif 2020.

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire. Considérant la présentation du compte administratif du budget principal ci-dessous énoncé.

Montants exprimés en euros	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2019	19 617,13	100 000,00
Recettes de l'exercice 2020	182 527,72	400 432,08
Dépenses de l'exercice 2020	148 509,55	332 905,06
Résultats de l'exercice 2020	34 018,17	67 527,02
Résultats de clôture 2020	53 635,30	167 527,02

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, amené à se prononcer, Madame GALILEI, Maire, s'étant retirée de la salle des délibérations.

Adopté à l'unanimité

*****3

4/ Délibération pour approbation du compte de gestion 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil est amené à se prononcer :

Adopté à l'unanimité

5/Délibération pour autorisation de déposer le permis de construire des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins.

Le projet initial ayant été revu et modifié en fonction de plusieurs critères de réglementation concernant l'accueil du public, la sécurité et l'accessibilité

Il convient de valider ce projet pour un montant de 257 000,00 € de travaux et 49 165,00 € d'études et maîtrise d'œuvre.

Les travaux consistent à :

La démolition de la toiture du hangar

L'agrandissement de la salle de restaurant

La création de sanitaire PMR

La création d'une terrasse couverte

La création d'un espace ouvert

Réseaux et changement du Bac à graisse

Madame le Maire, après avoir rappelé la nature des travaux, demande l'autorisation au conseil de déposer un permis de construire.

Adopté à l'unanimité

Un emprunt sera envisagé pour le financement de ce projet.

6/Délibération pour lancement du marché public pour des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité du Bar Restaurant l'Auberge des Sapins.

Suite au dépôt de permis de construire, il convient en parallèle de lancer un marché public en procédure adaptée pour un montant prévisionnel de 257 000,00 € de travaux.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

▪ TRAVAUX :

Le chauffe-eau de l'Auberge des Sapins a été changé (ballon d'eau chaude : 1 650 € entreprise Fluidelec)
Le tracteur est en panne (réparations en attente de chiffrage).

▪ CRTE :

C'est le Contrat de Relance et de Transition Energétique proposé par l'Etat, pour faciliter les projets de territoire et les demandes de financement public.

Des projets du mandat ont été fléchés :

- Réaménagement du jardin public (installation d'un nouveau jeu, fresque, ...)
 - Réfection d'une partie de la façade du clocher de l'église (20-25 m²) dont les joints sont déchaussés et réparation d'un caniveau dans le transept
 - Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie
 - Création d'un sentier touristique à la découverte des arbres remarquables (en lien avec le service Tourisme de la COR)
 - Réseau de chaleur (fléché également par le SYDER)
- A noter, une visite technique des bâtiments a été réalisée par L Alte 69, l'étude de faisabilité sera présentée prochainement au conseil municipal.
- Création d'un local pour la chaufferie (lieu à définir, potentiellement sous l'école, dans les garages ou au fond du bourg)
 - Changement du bar de l'Auberge avec les équipements attenants (réfrigérateurs)

▪ ECOLE

Cette année, l'école n'est pas en surveillance pour le maintien des 3 classes.

L'effectif prévu en septembre 2021 sera de 51 élèves.

Pour septembre 2022, 12 départs de CM2 sont à anticiper.

▪ CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

La Direction Générale des Finances Publiques a désigné 6 titulaires et 6 suppléants pour cette commission qui travaille sur la revalorisation des valeurs locatives en fonction des travaux réalisés.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont :

R. Lerissel / B. Bourbon

S. Vignon / A. Guillet-Loma

F. Gathier / E. Ronzon

I. Tichit-Wucher / André Corgier

R. Maynard / A. Sapaly

F. Moretti / R. Salembier

- ELECTIONS

Les élections régionales et départementales sont toujours d'actualité. Elles auront lieu le même jour dans la même salle (13 et 20 juin). Le bureau de vote sera tenu à la salle des fêtes.

- ORDRE DU JOUR DES SYNDICATS

Les ordres du jour des divers syndicats doivent être transmis aux conseillers municipaux.

Pour la Roannaise des eaux, JF Lacroix y siégeant, il peut faire des retours fréquents au Conseil Municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 6 avril, 20h30

Mardi 18 mai, 20h30

Christine GALILEI
Maire



The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SAINT-ETIENNE-AU-RHONE' around the perimeter and 'RHONE' at the bottom, flanked by two stars.